

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, le Conseil Municipal de la commune de Fégréac s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu ordinaire de réunion, sous la présidence de Jérôme RICORDEL, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le neuf mai deux mille vingt-cinq.

Présents : Jérôme RICORDEL, Régis de BARMON, Alexandra GUIHO (présente à partir de la délibération n°4), Didier MARTIN, Catherine LAILLÉ, Florian BOYÈRE, Didier MOURAUD, Geneviève MÉNORET, Karen PITRÉ, Stéphane POULAIN, Emmanuel RAOULT, Frédérique TRESSEL, Thomas BOUVIER.

A été nommée secrétaire : Geneviève MÉNORET

Absents excusés ayant donné procuration : Laëtitia POULAIN à Didier MOURAUD, Erwan GENET à Didier MARTIN

Absentes excusées : Alexandra GUIHO (de la délibération n°1 à n°3), Aurélie de CASSAGNAC

Absents : Clarisse OLLIVIER, Kevin PEROUSSE

Ordre du jour :

Appel des conseillers ;
Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2025 ;

Délibérations :

1. Acquisition amiable d'une parcelle ;
2. Tirage au sort des jurés d'assises 2026 ;
3. Approbation de la convention de partenariat avec l'association Mauricette dans le cadre du projet « Création d'un parcours historique et touristique de la Poche de Saint-Nazaire » ;
4. Rétrocession d'une concession de quinze ans à la commune ;
5. Vœu pour la santé de nos habitants pour une eau de qualité, pour l'interdiction des produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages

Décision du Maire ;
Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ;
Questions diverses ;
Comptes-rendus de commissions.

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite à la démission de la dernière personne de la liste minoritaire, le Conseil siège désormais à 18 conseillers.

Madame Alexandra GUIHO anime actuellement une réunion santé et a prévenu Monsieur le Maire de son retard à la séance du Conseil Municipal

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2025 à l'unanimité.

1. Acquisition amiable d'une parcelle

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu le courrier de la ville manifestant son intérêt pour l'acquisition de cette propriété en date du 21 octobre 2024,

Vu le courrier des propriétaires en date du 6 janvier 2025 précisant leur accord pour un prix de cession de 35 000 euros net vendeur,

Considérant que la propriétaire a mis en vente un terrain bâti, cadastré section N n°690, d'une contenance de 905 m², sis 2 rue Grégoire Orain à Fégréac,

Considérant que ladite parcelle comporte une maison à usage d'habitation d'une superficie d'environ 46 m²,

Considérant que le bien est situé en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Considérant que cette acquisition s'inscrit dans une stratégie communale de valorisation du patrimoine bâti, de maîtrise foncière et d'anticipation des besoins en équipements publics ou en logements adaptés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver l'acquisition par la commune de Fégréac de la parcelle N 690 d'une superficie de 905 m², au prix principal de 35 000 € net vendeur ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents nécessaires à la conclusion de cette transaction ;**
- **De charger le notaire désigné par la commune de procéder à la rédaction des actes ;**
- **De prendre en charge les émoluments et les droits de mutations afférents à cette acquisition.**
- **APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire expose l'importance stratégique de cette parcelle située en cœur de bourg, soulignant l'intérêt de la commune à engager rapidement le dialogue avec les vendeurs potentiels avant que le dossier ne parvienne officiellement en Mairie dans le cadre d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

Il précise que la veuve du propriétaire actuel a pris contact avec la collectivité pour évaluer l'éventuel intérêt municipal à acquérir ces terrains. Il rappelle que cette parcelle, d'une superficie totale d'environ 905m² avait déjà été identifiée comme prioritaire dès le début du mandat dans le cadre de la stratégie foncière communale.

Monsieur le Maire souligne que la poursuite active de cette politique d'acquisition est nécessaire pour permettre la réalisation des projets communaux, notamment dans les domaines liés aux services médicaux ou à l'accueil de la petite enfance.

Madame Geneviève MÉNORET interroge le Conseil Municipal sur les modalités d'accès devant le garage situé sur cette parcelle. Monsieur le Maire précise qu'il existe actuellement un droit d'usage, tout en indiquant que l'accès devra être réétudié dans le cadre d'un aménagement futur.

Monsieur Emmanuel RAOULT questionne sur le devenir du bâtiment existant. Monsieur le Maire indique clairement que, pour permettre la réalisation des futurs projets communaux, la démolition du bâti existant sera nécessaire.

Monsieur Thomas BOUVIER souligne que, dans l'éventualité où la municipalité déciderait d'implanter un service public sur cette parcelle, il conviendra d'être attentif à sa dimension et à son impact sur le stationnement, estimant que le parking existant pourrait rapidement arriver à saturation.

2. Tirage au sort des jurés d'assises 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée ;

Vu la circulaire n°79-94 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 ;

Vu le Code de Procédure Pénale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2025 ;

Considérant que le Conseil Municipal doit tirer au sort six personnes dans la liste électorale de la commune ;

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

Nom, Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
MOURAUD Maryline	16, Penhouët	12/08/1971 à REDON (35)
MONTRELAY Anne	2, Bellevue	16/07/1980 à VANNES (56)
LAMOTTE Lise	6, Le Bois de Ballac	16/11/2001 à REDON (35)
ALLAIN Daniel	53, La Haute Abbaye	30/12/1960 à FÉGRÉAC (44)
MOURAUD Nicolas	75, Coisnauté	16/04/1968 à SAINT-NAZAIRE (44)
THOMAS épouse LECONTE Emilie	4, Le Bellion	17/09/1994 à POITIERS (86)

3. Approbation de la charte « Création d'un parcours historique et touristique de la Poche de Saint-Nazaire » avec l'association Mauricette

Rapporteur : Laëtitia POULAIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

Vu la *Charte du parcours de mémoire – Poche de Saint-Nazaire* initiée par l'Association Mauricette (12 La Violais, 44130 Fay-de-Bretagne) visant à valoriser et transmettre la mémoire des événements historiques de la poche de Saint-Nazaire (août 1944 - 11 mai 1945) par la réalisation de panneaux historiques sur le territoire des communes partenaires ;

Considérant que le projet permet de contribuer au devoir de mémoire, à la valorisation du patrimoine historique local, et à la sensibilisation des habitants, scolaires et visiteurs aux faits marquants de la Seconde Guerre mondiale sur le territoire du Nord-Loire dont fait partie la commune de Fégréac ;

Considérant l'intérêt de la Commune à s'associer à cette initiative, en collaboration avec l'Association Mauricette et les autres partenaires locaux ;

Considérant que la signature de ladite charte engage la commune à :

- Participer à la validation des panneaux historiques relatifs aux faits locaux ;
- Apporter un soutien logistique et financier à la réalisation du projet ;
- Mettre à disposition les moyens techniques et de communication nécessaires à l'inauguration ;
- Assurer la médiatisation locale du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver la charte avec l'association Mauricette telle que présentée en annexe de la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, à signer ladite charte ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;**
- **De prévoir au budget communal les crédits nécessaires au paiement des panneaux.**
- **APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil des récentes parutions dans la presse locale relatives à l'inauguration de panneaux historiques sur le thème de la « poche de Saint-Nazaire ». Il souligne l'intérêt particulier de ce projet pour Fégréac, notamment en raison de sa situation géographique le long du canal de Nantes à Brest et de l'existence de témoins directs pouvant encore relater les événements de l'époque. L'objectif de ces panneaux est de transmettre au plus grand nombre cette histoire locale marquante, à travers un dispositif uniforme comprenant une charte graphique commune ainsi qu'un QR code permettant d'obtenir des informations complémentaires sur cet épisode historique.

Madame Catherine LAILLÉ précise que la « poche de Saint-Nazaire » concernait 48 communes, dont 13 ont été particulièrement impactées.

Monsieur Florian BOYÈRE rappelle l'importance de conserver la mémoire de cet épisode douloureux de l'histoire locale, soulignant notamment l'importance d'honorer la mémoire des personnes qui ont perdu la vie en défendant leur territoire. Il salue par ailleurs le travail administratif et historique effectué par l'association « Mémoire Vivante », avec une mention particulière pour Monsieur Hervé MÉNAGER.

Monsieur le Maire précise que l'emplacement exact du panneau historique reste à définir, mais indique qu'il sera probablement installé devant la caserne des pompiers.

Monsieur Emmanuel RAOULT demande si la municipalité dispose d'un droit de regard sur la rédaction finale du texte du panneau. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, confirmant qu'une première version du texte a d'ores et déjà été étudiée.

Alexandra Guiho rejoint la séance du Conseil Municipal.

4. Rétrocession d'une concession de quinze ans à la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le règlement du cimetière communal de Fégréac approuvé le 9 novembre 2023 ;

Vu l'acte de concession n° 1398 en date du 3 mars 2023, portant sur l'attribution d'une concession funéraire temporaire de 15 ans, au tarif de 230 €, dans le cimetière communal ;

Considérant la demande écrite de Monsieur Yvonnick LOQUET, résidant 5, rue Jeanne Chauvin – Les Patios d'Or, à Saint-Nazaire sollicitant la rétrocession de ladite concession à la commune ;

Considérant que la concession concernée a été libérée de toute sépulture depuis le 17 janvier 2025, et est désormais vide, permettant ainsi à la commune d'en disposer à nouveau ;

Considérant que Monsieur Yvonnick LOQUET a expressément accepté de rétrocéder la concession à la commune contre un remboursement partiel de la somme de 130,82 €, correspondant à la fraction non échue de la durée de la concession, calculée selon un prorata temporis ;

Considérant que la rétrocession n'ouvre pas droit au remboursement de la part de la redevance initiale reversée au Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux règles de répartition en vigueur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'accepter la rétrocession de la concession funéraire n° 1398, attribuée le 3 mars 2023 à Monsieur Yvonnick LOQUET, pour une durée de 15 ans, désormais libérée de toute sépulture ;**
- **De procéder au remboursement partiel à Monsieur Yvonnick LOQUET de la somme de 130,82 €, en contrepartie de cette rétrocession, selon les modalités comptables applicables, à l'exclusion de la part reversée au CCAS, non remboursable ;**
- **De réintégrer ladite concession dans le domaine public communal, en vue de sa réaffectation conformément au règlement du cimetière ;**
- **De dire que la dépense correspondante fera l'objet d'un mandat imputé sur le budget communal, chapitre 65 et article 65888.**
- **APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ**

5. Vœu pour la santé de nos habitants pour une eau de qualité, pour l'interdiction des produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le bocage est un territoire d'eau d'une exceptionnelle richesse en zones humides, cours d'eau, ressources en eau potable et biodiversité, auquel appartient pleinement la commune de Fégréac.

Sur notre commune, cette richesse se manifeste de manière tangible : 13 groupements d'eau assurent la gestion locale de la ressource et témoignent de la pluralité des usages, de la diversité des captages et de la sensibilité particulière de notre territoire à la question de l'eau. Ces groupements, souvent constitués en associations syndicales ou en délégations de gestion, participent activement à la distribution, à la protection et à la sensibilisation autour de cette ressource vitale. Cette structuration locale rend d'autant plus nécessaire une action cohérente, ambitieuse et coordonnée.

Pourtant, malgré les actions menées, nous, conseillers municipaux, unis pour défendre ce bien commun, exprimons notre vive inquiétude quant à la qualité et à la pérennité de cette ressource essentielle.

Dans une logique de parcours de l'eau, Redon Agglomération est engagée :

- **En direct** pour améliorer la qualité des rejets des eaux usées sur son territoire (prévision de 38,5 millions d'euros sur 10 ans)
- **En partenariat** pour produire et distribuer une eau potable de qualité – Atlantic'Eau, Eau du Morbihan, en régie pour 9 communes du 35 en lien avec le SMP Ouest 35, le syndicat des Bruyères et SMG 35 (projet d'usine de production d'eau potable pour 7 à 10 millions d'euros.
- **En coopération** à l'échelle des bassins versants pour la gestion des milieux aquatiques – Syndicat Chère Don Isac, Eaux et Vilaine, SMGBO (750 000 d'euros d'engagés par an).

La protection des captages d'eau est une urgence de santé publique. Les pollutions les plus préoccupantes sont liées à la présence de nitrates et de pesticides. Parmi eux, le S-métolachlore, le chlorothalonil, les produits médicamenteux et les eaux usées... associés à des risques de cancer, dont les dépassements de limite interpellent autant que ceux concernant les nitrates. D'autres risques avérés : maladie de Parkinson, perturbateurs endocriniens et enfin tous « les effets cocktails », c'est-à-dire les effets conjugués de ces substances chimiques qui ne sont que peu connus.

Une dizaine de captages existent à l'échelle de Redon Agglomération (plus de 4 millions de m³ produits /an) doivent être dotés de programmes d'action plus efficaces.

La protection des captages est également une urgence pour la santé humaine, pour nos écosystèmes et nos finances publiques ! Pour Redon Agglomération c'est plus de 50 millions d'euros d'engagé sur 10 ans, hors syndicats d'eau 44 et 56.

Au-delà de la santé humaine et des atteintes graves à l'environnement (effondrement des populations d'oiseaux et d'insectes, résistance aux biocides, prolifération de cyanobactéries ou algues...), la protection des captages d'eau potable pose question en termes économiques. Il est nécessaire de privilégier le non-usage des produits contenant des micropolluants, quelle que soit leur utilisation (agricole, industrielle, communale, domestique). Il n'est pas question ici d'accabler les agriculteurs dont il est parfaitement normal qu'ils souhaitent vivre de leur activité. L'agriculture est un élément structurant d'un point de vue économique, social, culturel, historique. Elle est vitale pour l'entretien et l'aménagement de notre territoire. Les agriculteurs sont des acteurs incontournables pour la reconquête de la qualité de l'eau. Ils doivent être accompagnés par la mise en place de moyens suffisants.

Nous constatons que des sommes très conséquentes sont mobilisées pour tenter de reconquérir la qualité de l'eau, pour la traiter et la rendre potable, et que l'effet escompté est limité par la découverte permanente de nouvelles traces de molécules. Quel sera le coût demain pour nos systèmes de santé ?

Nous pensons qu'il fait plus sens et qu'il est plus efficace de traiter le sujet à la racine et en mobilisant ces fonds pour accompagner les agriculteurs et tous les acteurs responsables.

Depuis des années, toutes nos institutions ont publié des dizaines de rapports parfaitement documentés qui détaillent les multiples pollutions et leurs effets sur les populations. Il n'est plus possible de continuer à faire comme si de rien n'était. Nos concitoyens ne l'acceptent plus et la

pression sur la ressource, qui va continuer à s'accroître avec les dérèglements climatiques, va évidemment leur donner raison.

Dans cet appel transpartisan, nous, conseillères et conseillers municipaux, soutenons l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage. Nous souhaitons que cette interdiction soit effective dans les plans d'actions de nos captages et qu'elle puisse être transcrite dans la loi.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le vœu en discussion a initialement été adopté par le Conseil Départemental puis adapté par le Syndicat Chère Don Isac (SCDI) puis Redon Agglomération. L'objectif est de soulever des questions importantes concernant la gestion de l'eau potable. Il rappelle que Fégréac est particulièrement impliquée dans cette problématique du fait de ses liens étroits avec les 13 groupements d'eau.

Monsieur le Maire regrette que ces questions soient souvent traitées exclusivement sous l'angle des agriculteurs. Il précise que le traitement de l'eau représente actuellement un coût significatif, estimé entre 7 et 10 millions d'euros pour l'ensemble du territoire de Redon Agglomération, et qu'il est indispensable de réfléchir dès maintenant à des économies à long terme sur ce sujet complexe.

Il invite le Conseil à réfléchir à la possibilité d'adopter, d'amender ou de reformuler ce projet, en précisant qu'il serait judicieux d'associer davantage les groupements d'eau et les agriculteurs à cette démarche. Il indique avoir reçu depuis la convocation du Conseil une communication du sénateur annonçant qu'un texte similaire serait bientôt examiné au Sénat.

Monsieur le Maire rappelle également les responsabilités prises par la commune, notamment la fermeture du camping municipal pour des raisons d'assainissement.

Monsieur Emmanuel RAOULT souligne que le département d'Ille-et-Vilaine a prévu d'interdire les produits phytosanitaires dans les zones de captage d'ici 2029. Il interroge sur la pertinence de cette échéance éloignée, étant donné les difficultés économiques liées au traitement des particules actuellement retrouvées dans l'eau potable.

Monsieur Thomas BOUVIER demande si l'origine exacte et la nature sanitaire de ces particules sont bien identifiées. Monsieur le Maire répond que Fégréac bénéficie d'une bonne connaissance des problèmes grâce à l'implication directe d'agriculteurs membres des groupements d'eau, qui sont sensibilisés aux enjeux et actifs dans la gestion de la ressource, notamment en période de sécheresse.

Monsieur Emmanuel RAOULT attire l'attention sur le nombre élevé d'assainissements individuels non conformes et la difficulté pour certains habitants, notamment les personnes âgées, à financer les travaux de mise en conformité nécessaires.

Monsieur le Maire précise que lors d'une vente immobilière, le coût de mise en conformité doit être déduit du prix de vente, avec obligation pour l'acquéreur de réaliser les travaux dans l'année suivant l'achat, sous peine de pénalités progressives.

Madame Catherine LAILLÉ rappelle l'importance fondamentale d'agir à la source des problèmes liés à la qualité de l'eau, soulignant que tous les citoyens sont concernés, à travers les médicaments, les produits d'entretien, ou les pratiques agricoles. Elle insiste sur le fait que l'échelon communal est pertinent pour établir une feuille de route cohérente sur ces sujets, même si cela demande du temps.

Monsieur le Maire affirme la nécessité de solutions concrètes plutôt que des propositions simplistes (« yakafokon »), évoquant les coûts élevés supportés par les agriculteurs lors des mises aux normes environnementales, certains ayant dû cesser leur activité faute de moyens financiers suffisants. Il appelle à des propositions réalistes et pragmatiques.

Monsieur Régis de BARMON insiste sur l'importance d'associer également les agriculteurs des communes voisines, ceux de Fégréac étant déjà sensibilisés.

Monsieur Thomas BOUVIER souligne l'importance d'un entretien rigoureux des lagunes communales, potentiellement sources de pollution, et rappelle que ces problématiques sont déjà traitées au niveau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Enfin, Monsieur le Maire rappelle l'enjeu juridique et pénal encouru par les présidents des groupements d'eau en cas de non-conformité.

➤ **APPROUVÉ à 13 voix pour, 2 abstentions (Thomas BOUVIER et Stéphane POULAIN)**

Décision du Maire du 25 mars 2025 au 15 mai 2025

N° décision	Objet	Montant H.T.	Date de télétransmission
2025-01 du 08/04/2025	Contrat annuel d'assistance informatique	1 249,00 €	08/04/2025

Déclarations d'Intention d'Aliéner du 25 mars 2025 au 15 mai 2025

N° DIA	DATE RÉCEPTION	IDENTITÉ VENDEUR		IMMEUBLE VENDU				ACQUÉREUR	Avis
		PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	REF CADASTRALES	SURFACE	ADRESSE	PRIX VENTE		
6	11/04/2025	ROTARD Joëlle	3, rue de la Mairie	N 665-666	548 m²	3, rue de la Mairie	129 000,00 €	CHAPARRO Catherine - FÉGRÉAC	

Comptes-rendus de commissions :

Voyage des Aînés – Geneviève MÉNORET : Les inscriptions pour le voyage ANCV dans le Finistère sont finalisées, laissant un reste à charge de 498 €. Des annulations pourraient entraîner des difficultés de règlement.

Commission voirie/urbanisme/mobilité – Régis de BARMON :

- Urbanisme :
 - **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** : Une vingtaine d'adresses examinées. Six propositions de changement de catégorie et deux remontées d'information.
 - **Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)** : Fin du travail avec Redon Agglomération et lancement de la mission du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).
- Voirie :
 - **Gestion du bois** : Le broyage du bois ramassé durant l'année a été effectué pour alimenter les chaudières bois. Deux silos ont pu être remplis.
 - **Broyage des accotements** : Les travaux ont débuté, en respectant les principes de gestion différenciée.

Commission santé/jeunesse – Alexandra GUIHO :

- Santé :
 - **Mobil'Santé** : Rédaction du projet de santé, dépôt prévu début juin pour examen en commission permettant l'ouverture officielle du centre de santé. La commission Finances de Mobil'Santé travaille sur le budget et recherche actuellement un cabinet comptable.
 - **Recrutement coordinatrice santé** : Mise à disposition par la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), deux jours par semaine.
 - **Medicobus** : Arrivée de la coordinatrice depuis lundi.

Commission Énergies – Florian BOYÈRE :

- **Ombrières de la salle des Sports** : Travaux en phase finale. Visite sur site prévue le 28 mai pour la pré-réception. Restent les raccordements et le contrôle Consuel. L'objectif d'assurer la disponibilité immédiate des espaces.

Commission tourisme/communication/associations – Didier MARTIN :

- Animations :
 - **Boulodromes** : Livraison effectuée par les agents communaux.
 - **Cinéma plein air** : Difficulté à associer les commerçants à l'évènement malgré un succès attendu.
 - **AMBR 2025** : Plan de sécurité finalisé.
- Tourisme :
 - **Le Bellion** : Procédure d'enlèvement de bateaux en cours.
- Communication :
 - **Bulletin municipal** : Prochaine édition prévue début juillet.

CME et AMBR 2025 – Karen PITRE :

- CME :
 - **Jardin du CME** : Nettoyage du jardin le 29 avril avec la participation d'une dizaine d'enfants et deux parents. Catherine a présenté les techniques de semis.
 - **Commémoration du 8 mai** : Participation active des jeunes lors de cette cérémonie par une lecture d'un texte commémoratif.

- **Rencontre intergénérationnelle** : Programmée le 18 juin à La Danoterie pour favoriser les échanges entre générations.
- **Bénévoles AMBR 2025** : Préparation de la réunion des bénévoles. À ce jour, 132 bénévoles inscrits dont 12 motards, une trentaine issue de l'AFCL et 85 Fégréacais.

CCAS – Frédérique TRESSEL :

- **Animation de Pâques** : 66 inscriptions d'enfants ont été comptabilisées. Des jeux en bois et des ateliers peinture ont été organisés avec le soutien efficace des élus du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Commission agriculture/cœur de bourg – Catherine LAILLÉ :

- Agriculture :
 - Participation à une formation sur la gestion des zones humides avec les agents communaux. Importance soulignée de réunir l'ensemble des acteurs concernés dans la gestion de ces zones.
- Cœur de Bourg :
 - **Plan Guide Opérationnel** : Le dossier a été accepté en comité d'engagement du Conseil Départemental 44 et est donc désormais inclus dans l'opération « Cœur de Bourg ». Un prochain comité de pilotage sera prochainement convoqué.
 - **Projet réhabilitation** : Rencontre avec un maître d'œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation prévu pour 2025 du logement situé 1 rue Grégoire Orain.
 - **Lotissement de la Bande Jolie** : Réception d'un premier devis relatif à l'étude de faisabilité.

Monsieur le Maire :

- Participation aux 20 ans des « Amis de Tibériade ».
- Reprise de l'association « Papiers Bouchons » avec une implication notable de Pascal. Nécessité d'organiser l'évacuation des dépôts.
- **Assemblée Générale de Facé'ole** : Trois communes, SEM 44 et ECPV ont accepté une participation citoyenne représentant 50% des parts. Facé'ole est souvent cité comme exemple de maîtrise foncière citoyenne, Monsieur le Maire étant régulièrement sollicité pour présenter cette démarche auprès d'autres collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 19.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 3 juillet 2025 à 19 h 30.

**Le Maire,
Jérôme RICORDEL**

**La Secrétaire de séance,
Geneviève MÉNORET**